

Créer une association

1. Rédiger les **statuts** (cf. modèle sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
2. Convoquer une **assemblée générale constitutive**
3. Rédiger le **procès verbal de l'AG constitutive** (cf. modèle sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
4. **Signer les statuts et le PV** (deux au moins des personnes mentionnées sur la liste des dirigeants)

Si vous préférez déclarer en ligne sur www.service-public.fr (onglet association)	Si vous préférez déclarer en Préfecture ou sous-préfecture
5 – Créer en ligne un espace personnel pour l'association	5 - Remplir et signer (un seul déclarant) le formulaire CERFA de création d'association (dispo sur acegaa.org/Les-demarches-de-creation)
6 - Scanner les statuts et le PV d'AG en format PDF	6 - Remplir le formulaire CERFA listant les dirigeants (idem)
7 - Remplir les informations demandées (= cerfa ci-contre), joindre les documents scannés et valider.	7 - Déposer à la préfecture un dossier comprenant 5 pièces : - Une copie des statuts et du PV d'AG signés - les deux cerfa - Et une enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 grammes) avec l'adresse de gestion de l'association
8 - Dans les 10 jours, réception du récépissé dans l'espace personnel (ou d'un mail sur d'éventuels blocages)	8 - Dans les 10 jours, réception du récépissé à l'adresse de gestion (enveloppe 20g)

9- Réception par courrier de la **facture du journal officiel** (44€/90€)

10 – Télécharger le **témoin de publication** du journal officiel sur www.journal-officiel.gouv.fr/associations.html

L'ASSOCIATION EST CREEE !!! (délai 1 mois)

11 – Création d'un **compte bancaire**

12 – demander un **n° siret** à l'Insee (acegaa.org/Obtenir-un-numero-SIRET)

13 – Etablir un **contrat d'Assurance** (acegaa.org/Assurer-son-association)